

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Sollicitation de cofinancements européens

Le seize mai deux mille quatorze, à Lille, le Comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni à EuraTechnologies, Lille sur convocation en date du sept mai deux mille quatorze sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER, Président du syndicat mixte.

Présents : 15 (Mmes Bodele, Filleul, Cau et Lesne et M. Delbé, Hecquet, Léna, Pericaud, Rapeneau, Kanner, Gaquere, Juda, Prudhomme, Wallon et Delannoy)

Excusés : 5 (Mme Bourdon et M. Figoureux, Lubret, Nicolet et Robin)

Absents : 0

Pouvoirs : 5 (Mme Bourdon à M. Gaquère, M. Robin à M. Péricaud, M. Figoureux à M. Kanner, M. Nicolet à M. Prudhomme, M. Lubret à M. Juda)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Vu la délibération n° 2013-10 du 11 Juillet 2013 du Syndicat Mixte portant vote d'une affectation de programme,

Vu la délibération n° 2013-11 du 11 Juillet 2013 du Syndicat Mixte portant vote de la mise en œuvre du programme opérationnel du Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique en Nord – Pas de Calais

Vu la délibération n°20132124 de la Région Nord – Pas de Calais autorisant le transfert de la maîtrise d'ouvrage des études prévues par le Schéma directeur du très haut – débit en Nord – Pas de Calais à « Nord – Pas de Calais numérique » et désaffectant les enveloppes budgétaires réservées,

Vu la délibération n°20140093 de la Région Nord – Pas de Calais du 3 Février 2014 portant sur le transfert de l'opération « Etablissement d'un schéma d'ingénierie du très haut – débit en Nord – Pas de Calais » vers le Syndicat Mixte « Nord – Pas de Calais numérique »,

Vu l'avenant n°1 au marché 130031 proposé pour signature entre le Conseil Régional Nord – Pas de Calais, le Syndicat Mixte « Nord – Pas de Calais numérique » et les sociétés TACTIS et CIRCET,

Vu la délibération n° 2014-4 du 20 février 2014 du Syndicat Mixte portant vote du Transfert de l'étude « Schéma d'Ingénierie » et modification statutaire relative aux participations financières des membres

DECIDE

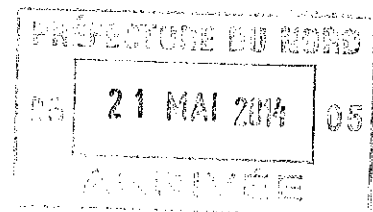
De confirmer le programme d'études repris dans le tableau ci-dessous, financé par l'Autorisation de Programme créée par délibération n°2013-11 du 11 juillet 2013 et pour l'étude n°9 par le budget 2014 :

N°	Libellé
1	Etablissement d'un schéma d'ingénierie du Très Haut Débit pour la zone d'initiative publique régionale,
2	Mise en place de la structure de mise en œuvre du schéma directeur et définition des modalités contractuelles d'intervention publique
3	Déploiement du très haut-débit par les opérateurs. Mise en place d'un dispositif de conventionnement, de médiation technique et de tiers de confiance (COMET)
4	Observatoire régional des communications électroniques
5	Le déploiement du très haut-débit : risques et opportunités pour l'emploi dans le secteur des télécoms
6	Couverture du territoire régional en internet et téléphonie fixe et mobile : diagnostic et recommandations
7	Elaboration d'un dispositif de sensibilisation et d'accompagnement des collectivités à la pose de fourreaux lors des opérations d'aménagement du domaine public
8	Relevé d'infrastructures de communications électroniques dans les ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer
9	Etude sur la mutualisation des politiques et actions menées par la Région Nord – Pas de Calais, le Département du Nord et le Département du Pas de Calais dans le domaine des services et usages du numérique

D'autoriser le Président du Syndicat Mixte à solliciter toutes subventions de l'Union Européenne au titre du FEDER pour le financement du programme d'études du Syndicat Mixte et à signer toute convention, certificat, pièce et dossier relatif à cette demande de subvention.

Adopté par :

- Voix pour : 20
- Voix contre :
- Abstention :
- Nombre d'élus participants aux votes : 20



Pour extrait conforme :
Le Président du syndicat, Monsieur Patrick KANNER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrick Kanner".

Transmis au contrôle de légalité le